

Actualité

Date de publication : 20/02/2019

## TCA - Abrogation de la taxe sur les appareils d'impression et de reproduction

---

**Série / Division :**

TCA - IMP

**Texte :**

Le 25° du III de l'[article 26 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019](#) a supprimé les dispositions relatives à la taxe sur les appareils de reproduction et d'impression prévue au b de l'[article 1609 undecies du code général des impôts \(CGI\)](#), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ces dispositions s'appliquent aux livraisons, aux importations et aux acquisitions intracommunautaires de matériels concernés pour lesquelles le fait générateur intervient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Actualité liée :**

X

**Document lié :**

[BOI-TCA-IMP](#) : Taxe sur les appareils d'impression et de reproduction

**Signataire du document lié :**

Christophe Pourreau, Directeur de la législation fiscale